

l'application du programme "Plowshare". Bien entendu, ce serait à condition que les puissances nucléaires conservent pleinement la maîtrise de la technologie nucléaire en question.

Sur chacun des points que j'ai mentionnés au sujet des rapports entre la prolifération horizontale et la prolifération verticale et entre les obligations des signataires nucléaires et non nucléaires d'un traité de non-prolifération, la position du Canada n'est pas parfaitement conforme à celle des États-Unis. Nous croyons que les États-Unis et leurs collègues nucléaires doivent être disposés à aller au delà des engagements prudents dictés par le souci de leurs propres intérêts, souci que, permettez-moi de le rappeler, certains États confondent avec l'arrogance du pouvoir. Ainsi que nous pouvons le constater partout dans le monde, l'hégémonie des grandes puissances n'est plus ce qu'elle était au dix-neuvième siècle; la crise actuelle au Moyen-Orient en témoigne assez bien. Nous ne soutenons pas que de tels engagements doivent nécessairement faire partie d'un traité de non-prolifération. De fait, nous craignons d'ajouter des conditions complexes à un traité, car cela pourrait en rendre la négociation impossible. Néanmoins, rien n'empêche les puissances nucléaires de prendre des engagements, distincts d'un traité de non-prolifération, mais complémentaires à celui-ci, qui contribueraient vraiment à empêcher toute nouvelle prolifération horizontale et verticale et à raffermir la stabilité internationale.

Après la prolifération et l'équilibre des obligations, j'en arrive à un aspect distinct mais connexe de la question nucléaire, celui de la défense contre les missiles balistiques (DMB). Lorsqu'ils parlent d'obligations mutuelles, les pays non nucléaires font allusion à leurs demandes réitérées que les puissances nucléaires donnent la preuve qu'elles consentent à réduire leurs arsenaux nucléaires, ou du moins, à ne pas les accroître. En d'autres mots, si l'on est incapable de renverser la course aux armes nucléaires, du moins qu'on l'arrête. A cet égard, tout déploiement de missiles antimissiles (MAM) de la part des États-Unis serait interprété de façon générale par les pays non nucléaires, comme un rejet de leurs demandes.

Il y a un an, à la première réunion tenue à Scarborough sur les armes nucléaires le premier ministre du Canada a abordé la question des missiles anti-missiles et, sans être catégorique, il a mis en doute certains arguments invoqués en faveur du déploiement de ce nouveau système d'armement. Depuis, d'importants faits nouveaux ont surgi dans ce domaine. On sait, preuves à l'appui, que la Russie a déployé des missiles antimissiles; que les discussions publiques sur les missiles antimissiles se répandent de plus en plus aux États-Unis et dans le monde occidental; qu'on a fait de nouveaux progrès en technologie nucléaire; que les États-Unis ont tenté de créer dans leur budget de la défense une place pour la production de missiles antimissiles durant l'année financière 1967-1968; on sait aussi, ce qui est peut-être encore plus important, que les États-Unis ont essayé d'entamer des pourparlers avec la Russie sur les missiles antimissiles. Les Soviétiques ont suggéré d'élargir les discussions afin d'embrasser les systèmes stratégiques d'armes nucléaires, offensifs comme défensifs; les États-Unis ont accepté. L'année dernière nous a donc fourni de nouveaux renseignements importants sur la question des missiles antimissiles.

Durant les quelques minutes qui vont suivre, j'aimerais vous présenter quelques opinions canadiennes sur ce point et soulever certaines questions.